



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSE-2022-11-34

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Mission de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'ouvrages de surveillance réglementaire et de pré-traitements de rejets aqueux de l'abattoir de Sisteron

Attribution de Marché

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la compétence relative à la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Suite à la consultation par Marché À Procédure Adaptée pour la mission de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'ouvrages de surveillance réglementaire et de pré-traitements de rejets aqueux de l'abattoir de Sisteron, ce marché a été attribué au groupement **SETEC HYDRATEC** dont le siège se situe 3, chemin des Gorges de Cabriès - 13127 VITROLLES et **ALCARAZ Architecte** - 260, avenue Régis Ryckebush – 04100 Manosque pour le montant de 85 500.00 € H.T.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de signer le marché concernant la mission de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'ouvrages de surveillance réglementaire et de pré-traitements de rejets aqueux de l'abattoir de Sisteron avec le groupement **SETEC HYDRATEC / ALCARAZ Architecte** pour le montant de 85 500.00 € HT.

ARTICLE 2 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal,

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière de Sisteron, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et le groupement **SETEC HYDRATEC / ALCARAZ Architecte**.

Fait à Sisteron, le 16/01/2023

**Pour copie conforme
Le Maire,
Daniel SPAGNOU**